

Commune : 79304

Sansais

### MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : D1

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2500

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 05/08/2016

#### CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 28/07/2016... par M E. BERTHOME... géomètre à NIORT...

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A Sansais, le 26 août 2016

Document dressé par

F. BERTHOME G.E.F.

à NIORT

Date 05/08/2016

Signature :



(1) Payer les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une exécution (plan révisé par voie de mise à jour, dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

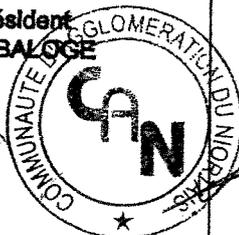
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé de cadastre, etc...)

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité propriétaire).

#### SIGNATURES:

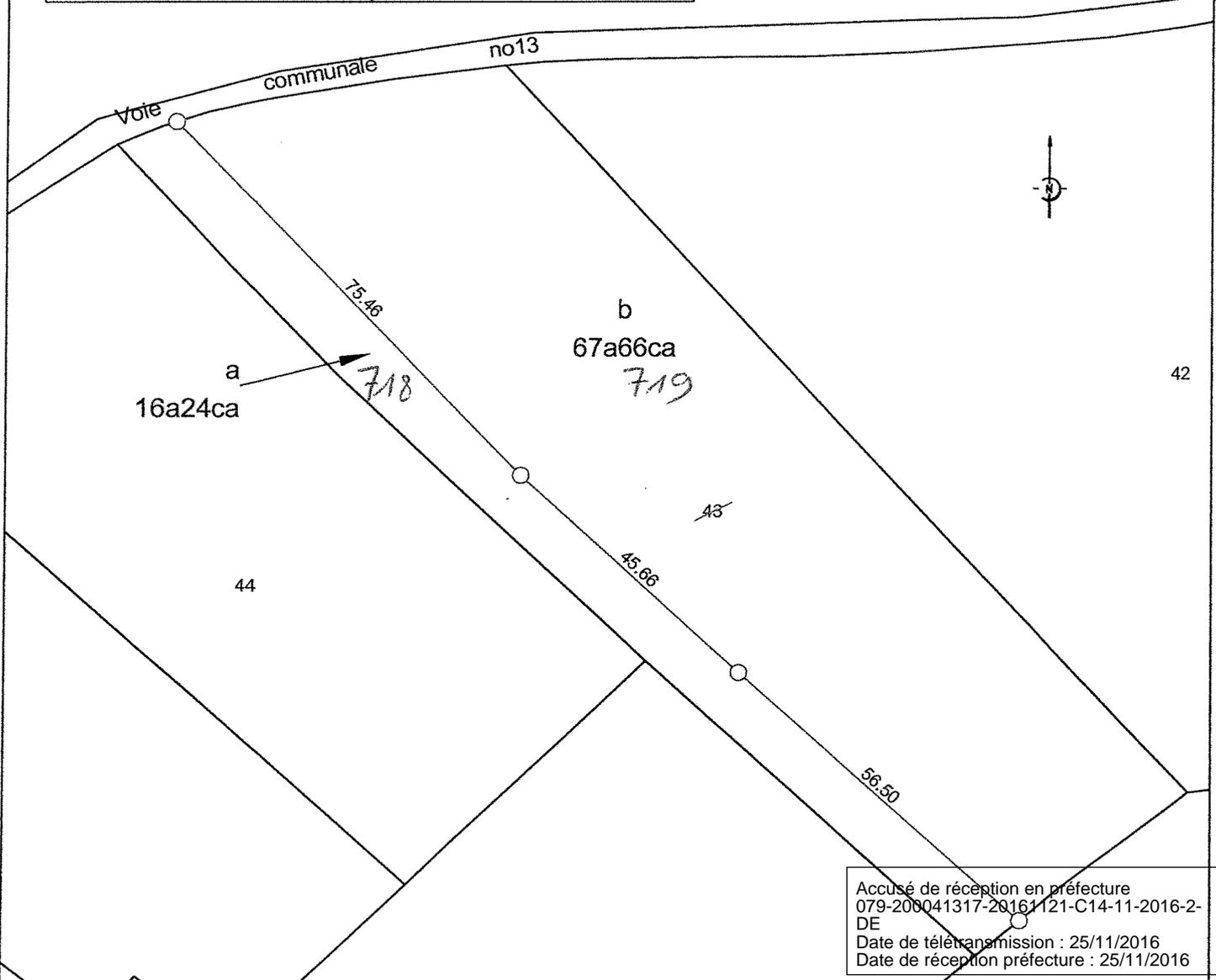
CAN

Le Président  
Jérôme BALOGÉ



Mme BONNIN Mireille

*[Handwritten signature of Mme BONNIN Mireille]*



Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20161121-C14-11-2016-2-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016